



Veille

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE PROSPECTIVE



Février 2016

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous la nouvelle sélection du blog Veille Prospective & Évaluation du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (<http://veillecep.fr/>). Comme initié dans le précédent bulletin, une nouvelle rubrique est consacrée au portrait d'un organisme dont les activités se rapprochent, pour tout ou partie, de celles du CEP.

NB : La veille du CEP est une activité de sélection d'informations extérieures au ministère, réalisée à partir d'un corpus d'environ 300 sources de différentes natures (médias, institutions nationales et internationales, think tanks, instituts de recherche, etc.). Il ne s'agit pas de productions du ministère et les informations sélectionnées ne présentent pas la position officielle de celui-ci.

Julia Gassie

Chargée de mission Veille et Alimentation
Centre d'études et de prospective

Sommaire

INTERNATIONAL.....	2
PRODUCTIONS AGRICOLES.....	3
ENVIRONNEMENT - CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	5
TERRITOIRES.....	8
OUVRAGES.....	9
COLLOQUES.....	11
PORTRAIT.....	11
BRÈVES.....	13
EVENEMENTS A VENIR.....	15

INTERNATIONAL

Le TTIP ne modifiera pas les normes sanitaires et environnementales existantes, mais devrait renforcer la coopération réglementaire

Si le *Transatlantic Trade and Investment Partnership* (TTIP) ne devrait pas remettre en cause les normes européennes sanitaires et environnementales, le chapitre réglementaire sera déterminant dans le futur accord et il renforcera la coopération réglementaire transatlantique : c'est l'analyse que font les auteurs d'un rapport publié par le *World trade institute* sur les enjeux du TTIP pour les États membres de l'UE.

Un chapitre spécifique aux enjeux pour la France rappelle d'abord que les États-Unis sont le premier marché d'export pour la France (hors pays de l'UE), les secteurs des boissons et tabac figurant parmi les premiers postes d'exportations. L'agroalimentaire serait l'un des cinq secteurs à bénéficier le plus d'une baisse des barrières commerciales américaines, or ces barrières sont en grande majorité des barrières réglementaires.

La coopération réglementaire entre UE et États-Unis existe depuis 20 ans et les auteurs considèrent que son renforcement est déterminant dans cette négociation. Les cadres légaux et institutionnels sont fort différents de part et d'autre de l'Atlantique : alors que les normes européennes prennent souvent la forme de textes législatifs adoptés par les États membres, aux États-Unis elles proviennent en grande partie d'agences administratives. Si le TTIP n'a pas vocation à modifier ces processus, il peut introduire des mécanismes d'harmonisation ou de reconnaissance mutuelle des normes.

Les normes sur les produits alimentaires font l'objet d'un chapitre particulier. Siemen van Berkum y conteste l'idée selon laquelle cet accord conduirait à une « harmonisation vers le bas » en matière sanitaire ou de protection des animaux. Selon lui, il apparaît désormais clairement que l'UE ne modifiera pas ses normes sanitaires existantes sur la base de cet accord. Là où les écarts de normes sont délibérés et reflètent des visions différentes des risques et des préférences (hormones, OGM, bien-être animal, etc), ces différences resteront.

Pour autant, l'auteur considère qu'il existe des voies d'amélioration de la coopération réglementaire sur les sujets alimentaires. Par exemple, une coopération transatlantique entre agences de sécurité sanitaire devrait aider à développer des systèmes d'alerte et de traçabilité communs, en facilitant l'échange rapide d'informations sur les animaux, les ingrédients ou les contaminations. Elle pourrait également préparer des systèmes communs de notification et de consultation.

Dès lors, ce n'est pas tant le contenu de l'accord lui-même qui est en jeu que l'ouverture d'un processus continu de coopération réglementaire, dans ce qui apparaît comme un « accord vivant » de « nouvelle génération ».

Alexandre Martin, Centre d'études et de prospective

Source : *World trade institute*

http://www.wti.org/media/filer_public/03/b8/03b803d4-e200-4841-9c58-f6612f4a7316/ttip_report_def.pdf

Les entreprises aimées et détestées par les ONG en 2015

SIGWATCH est un organisme de recherche privé qui suit et analyse l'activité des ONG et des mouvements engagés, pour faciliter la gestion du risque réputationnel par les entreprises. L'organisation a sorti en janvier 2016 son rapport annuel sur les entreprises les plus ciblées, en bien et en mal, par les campagnes d'ONG en 2015. Pour ce faire, SIGWATCH fait une veille

permanente sur les campagnes de plus de 7 500 ONG (mondiales, régionales et locales), pour environ 800 problématiques, et étudie leurs impacts sur plus de 11 000 entreprises. L'organisation a élaboré un index de risque réputationnel, présenté dans le rapport. Sur cette base, elle procède à un classement mondial des entreprises les plus critiquées et les plus félicitées. Ce classement est également décliné par grands secteurs et grandes régions du monde. L'organisation apporte des éléments de contexte (campagnes d'ONG, efforts de RSE des entreprises, etc.) permettant de comprendre les évolutions du classement des différentes entreprises.



L'analyse montre que les entreprises les plus ciblées sont celles du top 10 mondial. Certaines entreprises de petite taille peuvent également être critiquées, dans la mesure où elles représentent un exemple caractéristique d'une pratique spécifique (en bien ou en mal), pour un secteur donné. Les moyennes entreprises sont en revanche plutôt oubliées des campagnes. Cette stratégie permet aux ONG de maximiser leurs impacts, et ce pour deux raisons. Premièrement, cibler les grandes entreprises leur assure l'écoute des médias. En second lieu, les changements de stratégies des grandes entreprises consécutifs aux campagnes se répercutent sur leurs chaînes de valeur, de sorte que ces changements impactent également les entreprises moyennes.

Il ressort du rapport que les différents secteurs ne sont pas visés de la même manière par les ONG. Les secteurs orientés vers les consommateurs, mais également la finance, sont approximativement autant critiqués que félicités. Les secteurs industriels, de la défense et de l'armement ou de la chimie, reçoivent principalement, voire exclusivement, des critiques. Selon SIGWATCH, ces orientations reflètent notamment la capacité des ONG à faire évoluer, ou non, les pratiques d'un secteur.

Claire Deram, Centre d'études et de prospective

Source : SIGWATCH

http://www.sigwatch.com/fileadmin/Free_downloads/SIGWATCH_-_Corporations_NGOs_loved_and_hated_in_2015_FREE.pdf

PRODUCTIONS AGRICOLES

Une diminution régulière de l'efficacité technique en bovins viande

Dans [le n° 349-350 d'Économie Rurale](#), Patrick Veysset, associé à d'autres chercheurs de l'INRA de Clermont-Ferrand, a mis en évidence un [recul progressif de l'efficacité technique des exploitations bovines françaises](#) sur 23 ans, à partir de données issues du Réseau d'information comptable agricole (RICA) et du réseau d'exploitations bovines charolaises suivies par l'INRA.

Entre 1990 et 2012, les exploitations bovines du RICA ont connu une croissance très rapide et une forte augmentation de la productivité volumique du travail (ie production rapportée aux ETP), mais une stagnation du revenu par travailleur, avec de fortes fluctuations interannuelles,

signes déjà d'une efficacité économique en recul. Les auteurs ont donc analysé leur productivité, en comparant productions et consommations intermédiaires déflatées des indices de prix annuels, afin de s'affranchir des effets dus aux fluctuations de prix. Ils mettent ainsi en évidence une nette extensification des surfaces fourragères, accompagnée d'une diminution de l'usage des engrais, semences et phytosanitaires, mais compensée par un fort accroissement du recours aux aliments du bétail, produits vétérinaires, carburants, etc. Le volume des consommations intermédiaires par unité de surface a ainsi augmenté régulièrement depuis 1990, de même que le capital immobilisé. Les simplifications des pratiques se sont ainsi faites au détriment de l'efficacité économique des systèmes, les consommations d'intrants augmentant plus vite que la production de viande.



Les analyses des résultats du réseau Charolais INRA confirment ces tendances, et montrent que l'autonomie alimentaire des exploitations est corrélée négativement avec la taille des ateliers bovins : plus les exploitations sont grandes, plus les quantités de concentré par kilogramme de viande produite sont élevées. Les auteurs montrent aussi l'absence, sur cet échantillon, d'économies d'échelle liées à la croissance des exploitations.

La dégradation de leur efficacité économique rend les exploitations plus vulnérables aux variations de prix, et notamment aux effets « ciseaux » entre prix des intrants et prix de vente des produits. En comparaison, si les exploitations bovins lait ont suivi une dynamique d'agrandissements et d'investissements comparable, l'intensification par vache laitière et la valorisation du progrès génétique ont permis une amélioration régulière de leur efficacité économique moyenne.

Cette approche sur le long terme a mis en évidence des tendances structurelles, et pourrait être déclinée sur d'autres filières, voire sur des sous-échantillons ayant suivi des trajectoires différentes, de recherche d'économies et de valeur ajoutée, dans des démarches agro-écologiques.

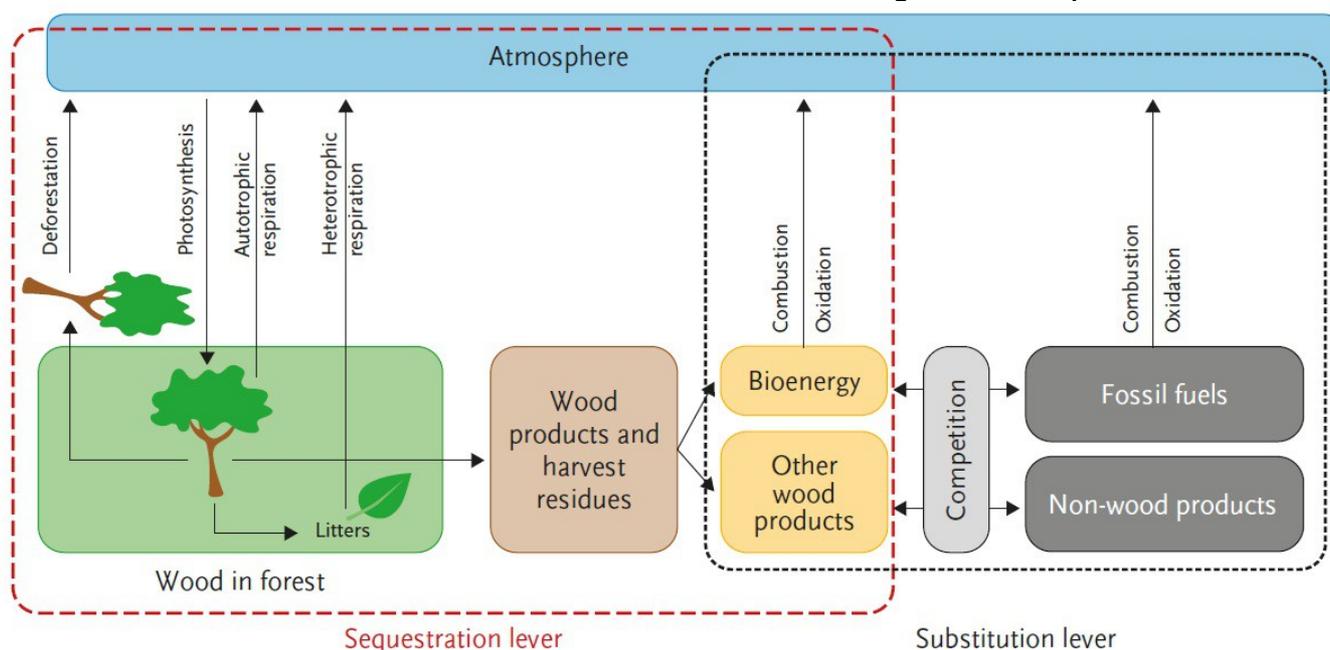
Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : *Économie Rurale*
<http://economierurale.revues.org/4776>

Intégrer la filière forêt-bois dans les bilans carbone européens pourrait amplifier sa contribution à l'atténuation du changement climatique

À l'occasion de la COP 21, l'European Forest Institute a fait le bilan, dans un document publié en décembre 2015, de la contribution de la filière européenne forêt-bois à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Partant d'une analyse systémique, l'étude explore différentes pistes qui s'offrent aujourd'hui à l'Union européenne pour intégrer cette filière dans la comptabilisation carbone et, ainsi, faire levier à la fois sur le puits et le stockage de carbone forestier.

Diagramme simplifié des stocks et des flux de carbone de la filière forêt-bois avec identification des deux leviers d'atténuation du changement climatique



Source : European Forest Institute

Les protocoles de Kyoto (2008-2012) et Kyoto 2 (2013-2020) ne permettent qu'une prise en compte limitée de la séquestration du carbone par le secteur forêt-bois. Le poids de la déforestation dans les pays en développement, la réversibilité du stockage dans les sols forestiers, les variations de l'intensité des puits dans le temps et en fonction des peuplements, le désaccord sur les méthodes de comptabilisation, sont autant de motifs qui ont incité à une certaine prudence.

La situation semble aujourd'hui plus favorable à une prise en compte intégrale de l'impact de la filière forêt-bois sur les émissions de GES. L'UE en a d'ores et déjà acté le principe pour l'élaboration de son prochain cadre en faveur du climat à l'horizon 2030, mais les modalités doivent encore en être précisées pour amplifier le rôle positif joué à la fois par la forêt (gestion durable) et par le bois (différents usages : matériaux, énergie, chimie).

L'étude montre qu'actuellement la filière européenne forêt-bois compense 13 % du total des émissions de GES, en combinant les effets de séquestration et de substitution. Cette

compensation pourrait aller jusqu'à 22 % à l'horizon 2030 en intégrant de façon plus appropriée le secteur dans les différentes politiques européennes (environnement, énergie, air, etc.) et en lui permettant d'accéder directement ou indirectement au marché du carbone.

Au-delà du choix en matière de comptabilisation du bilan carbone des forêts, les auteurs identifient des points d'attention dans l'élaboration des politiques sectorielles de l'UE, notamment l'hétérogénéité de la forêt et de sa propriété, mais également la prise en compte des autres objectifs stratégiques européens, à savoir le développement de la bioéconomie et la préservation de la biodiversité.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : European Forest Institute

http://www.efi.int/files/attachments/publications/efi_fstp_2_2015.pdf

La Cour des comptes européenne évalue les aides non-productives environnementales

À l'heure de l'évaluation par les États membres de l'Union européenne des programmes de mise en œuvre du second pilier de la PAC pour la période 2007-2013, et du lancement de la nouvelle programmation 2014-2020, la Cour des comptes européenne (CCE) publie une évaluation assez négative de certaines mesures de ces programmes de développement rural. Le rapport [Coût-efficacité du soutien apporté par l'UE aux investissements non productifs au titre du développement rural dans le domaine de l'agriculture](#) estime ainsi que moins d'un projet d'investissement non productif (INP) environnemental sur cinq est effectivement rentable.

Les INP correspondent à des actions telles que la restauration de murs secs ou de ponts d'accès à des zones humides. Les auditeurs se sont rendus dans les quatre États membres qui avaient utilisé 80 % des fonds : Portugal, Danemark, Royaume-Uni (Angleterre) et Italie (Pouilles). La CCE s'est penchée sur 28 projets et les a évalués sur les critères suivants :

- justesse des coûts : pour une majorité de projets, les coûts effectifs dépassent jusqu'à 139 % les coûts prévus initialement ;
- complémentarité entre mesures : dans de rares cas, les bénéficiaires étaient mis en capacité de demander des mesures complémentaires pour l'ensemble d'un projet ;
- existence d'indicateurs de suivi ou de performance : les projets étudiés mobilisaient des indicateurs de réalisation plutôt que de réels indicateurs de performance liés à des objectifs clairs ;
- processus de sélection : pour plusieurs projets, les auditeurs n'ont pas eu connaissance des critères objectifs ayant présidé à leur sélection ;
- présence d'une composante rémunératrice : cette dernière n'était parfois pas prise en compte et certains investissements ont reçu un taux de soutien de 100 %.

Dans sa réponse à la CCE, la Commission a indiqué que ces faiblesses étaient liées à des [problèmes de gestion au niveau national](#). Les évaluations *ex post* en cours apporteront des éclairages complémentaires sur ce point. Par ailleurs, les indicateurs utilisés par la Cour diffèrent en partie des indicateurs proposés dans les lignes directrices de la Commission pour les rapports annuels ou les rapports à mi-parcours, et résultent d'une approche « comptable » tout à fait complémentaire.

Gaétane Potard-Hay, Centre d'études et de prospective

Source : Cour des comptes européenne

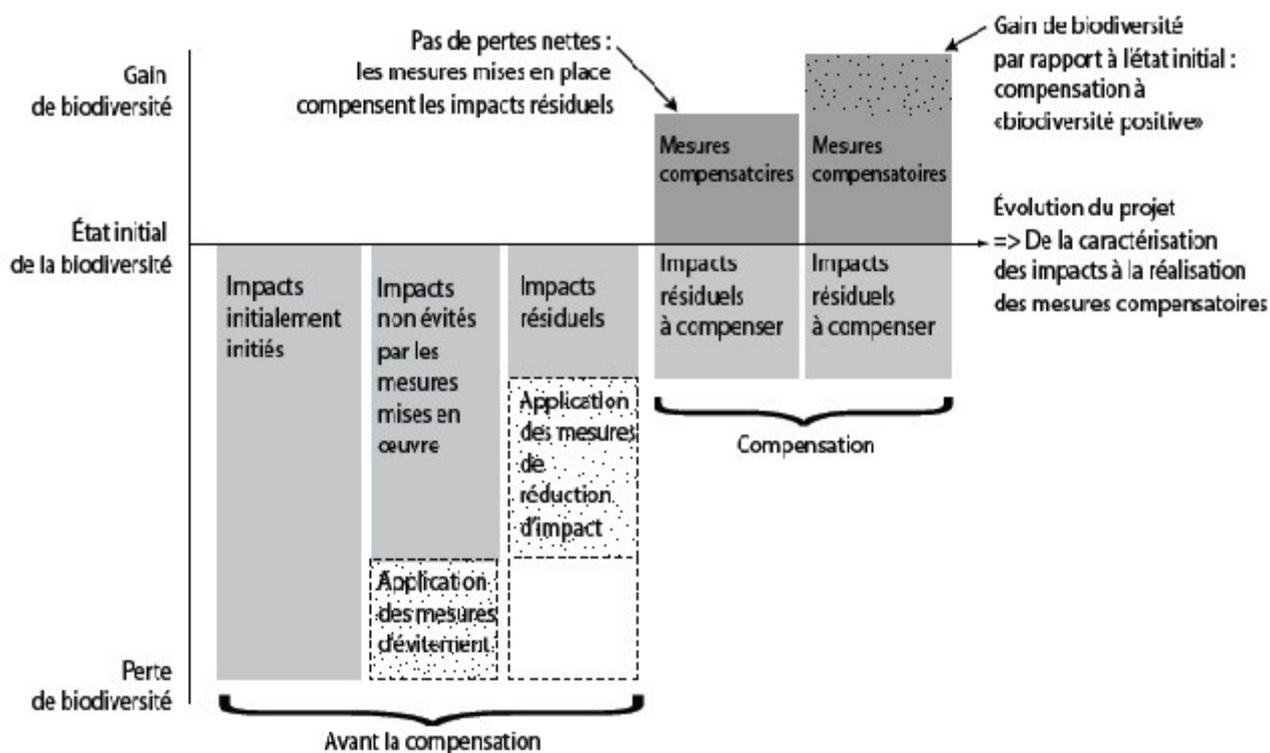
<http://www.eca.europa.eu/fr/Pages/NewsItem.aspx?nid=6432>

La compensation écologique, levier pour une rémunération des aménités environnementales

Alors que le projet de loi « Pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », adopté récemment en première lecture au Sénat, conforte la compensation écologique comme outil de préservation de la biodiversité, la Fondation de l'Écologie Politique publie, dans sa série *Points de vue d'experts*, une analyse des principaux enjeux et problématiques posés par le principe de compensation.

Mis en œuvre lorsque les atteintes à la biodiversité n'ont pu être évitées ou suffisamment réduites (voir schéma ci-dessous), ce principe de compensation vise à faire financer par les aménageurs des opérations l'amélioration de l'état de la biodiversité en d'autres lieux que ceux impactés par leurs projets. S'appuyant sur les pratiques observées, les auteurs mettent en évidence les principaux écueils rencontrés dans l'application de ces mesures de compensation.

Séquence « éviter, réduire, compenser » : hiérarchisation des mesures en faveur de la biodiversité



Source : Comité français de l'UICN

L'évaluation de l'équivalence écologique entre zones impactées par les infrastructures et aires de restauration écologique est au cœur du problème. Les projets créant des dommages sur des espèces menacées (liste rouge de l'UICN) étant *a priori* écartés, il s'agit de mesurer la « valeur écologique » d'un site sur la base de sa contribution à la biodiversité ordinaire et des services écosystémiques qu'il offre au-delà de l'aire directement concernée. Les auteurs proposent de s'appuyer sur la notion de « durabilité forte », qui suppose une *complémentarité* entre les capitaux physiques (liés à l'activité économique), naturels et humains, et non leur *substituabilité*. Dans ce cadre, il est alors admis que le capital naturel doit être maintenu à un niveau minimum, ce qui renforce l'ampleur du préjudice et donc la compensation à mettre en œuvre.

Dans le cas de l'artificialisation des terres agricoles, l'application de la compensation pourrait accompagner la transition de certaines exploitations vers des pratiques plus favorables à la biodiversité, par le biais d'une contractualisation. Plus généralement, la compensation peut, dans le cadre d'une planification écologique, ouvrir l'accès à une rémunération des aménités environnementales pour les acteurs économiques susceptibles de contribuer au maintien de la biodiversité ordinaire à l'échelle d'un territoire.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Sources : Fondation de l'Écologie Politique

<http://www.fondationecolo.org/activites/publications/Point-de-vue-d-experts-Janvier-2016-Compensation-et-biodiversite>

UICN

http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Etude_Compensation_UICN_France.pdf

TERRITOIRES

Aménager les territoires ruraux et périurbains

En juillet 2015, l'architecte-urbaniste Frédéric Bonnet s'est vu confier une mission sur l'aménagement des territoires ruraux et périurbains par Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité. Son rapport, rendu public le 7 janvier dernier, s'appuie sur 76 contributions d'associations d'élus et de professionnels. L'auteur souligne la diversité et les atouts de ces territoires, l'objectif étant d'approfondir la réflexion pour que ces espaces conçoivent leurs propres modèles de développement. Le rapport clarifie, pour chaque thématique et pour chaque espace, le rôle des différentes catégories d'acteurs et propose des outils, existants ou à créer, pour aider les élus à monter leurs projets territoriaux.

La place fondamentale de l'activité agricole et forestière est réaffirmée, au sein de ces espaces, mais le rapporteur en montre aussi la fragilité. Il souligne par exemple la déconnexion entre une partie des exploitations agricoles et leurs territoires. Les aides des politiques agricoles, en étant centrées sur des critères essentiellement économiques, prennent peu en compte les autres enjeux de développement, et certaines composantes du secteur agricole se trouvent donc en décalage avec les dynamiques régionales.

Le rapport rappelle aussi que la faiblesse des revenus de certains agriculteurs a un impact direct sur le processus d'urbanisation, le déclassement de terrains agricoles en terrains à bâtir venant souvent combler des niveaux de vie ou des retraites agricoles trop faibles. Pour limiter les effets de cette « spéculation », le rapporteur recommande que les collectivités participent progressivement à la valorisation de l'activité agricole et de ses pratiques.

L'auteur montre aussi l'intérêt des CDCEA (Commissions départementales de la consommation des espaces agricoles), qui ont le mérite de rassembler des acteurs qui se rencontrent peu. Il propose d'élargir leurs missions aux questions d'aménagement du territoire, peu abordées pour l'instant et qui seraient un point de départ pour de nouvelles collaborations.

Le rapport appelle enfin à renforcer les moyens d'ingénierie publique et privée, avec l'idée de créer des ateliers d'ingénierie locale, susceptibles d'impliquer davantage les citoyens et sur lesquels les élus pourraient s'appuyer.

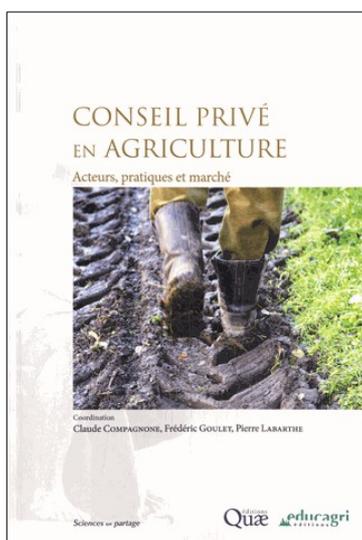
Céline Fabre, Centre d'études et de prospective

Source : ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/2016.01.07_rapport_bonnet-1.pdf

OUVRAGES

Claude Compagnone, Frédéric Goulet, Pierre Labarthe (coord), *Conseil privé en agriculture. Acteurs, pratiques et marché*, QUAÉ & Educagri, 2015, 251 pages



Les travaux sur le conseil agricole, nombreux, ont surtout porté sur les acteurs publics, à commencer par les chambres d'agriculture. L'intérêt de cet ouvrage collectif est de se centrer, lui, sur les opérateurs privés : coopératives, firmes d'amont et d'aval, associations, consultants, bureaux d'études, groupements de producteurs, organismes de gestion, etc. Sept chapitres sont consacrés à la France et les trois autres à des expériences étrangères (Pérou, Maroc, Argentine). Tous s'appuient sur des recherches empiriques récentes, qui privilégient les approches sociologique ou économique, et concernent un large éventail d'acteurs, de filières et de territoires.

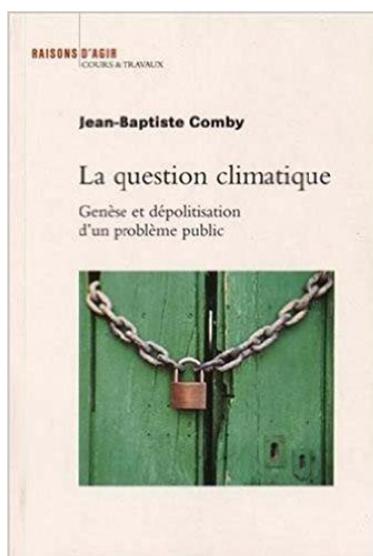
Par-delà les différences imputables aux terrains observés et à la sensibilité des auteurs, ces contributions montrent bien la tendance à l'affaiblissement des intervenants publics et, corrélativement, le fort mouvement de privatisation des activités de conseil. Hier, les États et leurs politiques volontaristes mobilisaient des outils publics et para-publics pour réussir la « modernisation agricole » et la « révolution verte ». Aujourd'hui, la réduction des dépenses étatiques, la diversification des modèles de production, et des politiques centrales moins interventionnistes se conjuguent pour créer une offre de services de plus en plus diversifiés, précis, adaptés, efficaces, mais payants.

Si cet ouvrage offre un bon panorama de la situation présente, il suggère aussi, de façon plus prospective, quelques grandes interrogations pour l'avenir. Par exemple, de nombreuses pages incitent à se demander si l'essor du conseil privé permettra ou non de mieux prendre en compte les enjeux sanitaires et environnementaux. En second lieu, cette logique de privatisation débouchera-t-elle sur de nouveaux partenariats, sur de nouvelles concurrences, ou sur un mixte des deux ? Troisièmement, il sera intéressant de voir comment le conseil s'insérera, de façon plus ou moins cohérente, dans l'actuelle palette d'activités économiques de ces acteurs privés. Quatrièmement, en quoi cette privatisation aura-t-elle des conséquences sur la qualité des prestations proposées ? Certains observateurs craignent également que l'affaiblissement des opérateurs publics ne crée de nouvelles inégalités dans l'accès au conseil. Enfin, les auteurs se demandent, de chapitre en chapitre, si ces acteurs privés sauront, autant qu'ils le prétendent, être porteurs de pratiques innovantes...

Bruno Héroult, Centre d'études et de prospective

Lien : <http://www.quae.com/fr/r4708-conseil-prive-en-agriculture.html>

Jean-Baptiste Comby, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, 2015, Éditions Raisons d'agir, 250 pages



On explique très souvent l'émergence puis l'affirmation de la "question climatique" par l'accumulation d'aléas, la force des événements, la multiplication des dommages, présentées comme des preuves matérielles, objectives et évidentes d'un nouvel état de nature : la lutte contre le réchauffement découlerait logiquement de la prise de conscience de difficultés croissantes. C'est oublier que d'autres éléments plus subjectifs, culturels et idéologiques ont contribué à la lente construction de ce "problème public". L'objectif de cet ouvrage, centré sur la France, est de décrire ces éléments.

J.-B. Comby insiste sur le rôle des médias et sur le conformisme journalistique : penchant pour l'anecdotique et le sensationnel, faux objectivisme, réduction au seul thème des économies d'énergie. Il décrit aussi le rôle des scientifiques, le mouvement d'internationalisation de la recherche, l'instrumentalisation politique de certaines connaissances et les conflits internes au champ académique. Il analyse également le travail des institutions politiques, de leurs administrations, de leurs experts attirés, qui façonnent une représentation de la réalité conforme à leurs intérêts et à leurs modes d'intervention. Un autre chapitre traite du positionnement et des discours des associations, des ONG, des réseaux techniques, des personnalités charismatiques et autres "professionnels de la sensibilisation" qui, par leurs actions militantes, ont cristallisé des peurs, promu des fatalités, érigé des causes. Enfin, les groupes sociaux dominants, à travers leurs prises de parole et leurs styles de vie, ont diffusé leur "bonne volonté écologique" et leur rhétorique de la protection de l'environnement à l'ensemble de la société.

Au-delà de sa recension des fabricants et des modalités de fabrication du défi climatique, Comby affirme que, dans le cas français, toutes ces visions et tous ces jeux d'acteurs ont, paradoxalement, eu tendance à *dépolitiser* le débat, en évitant de nommer les vrais responsables des dérèglements et en insistant, au contraire, sur la culpabilité privée des ménages à travers leurs consommations. Pour lui, au lieu de questionner nos grands choix économiques, nos priorités de politiques publiques et nos modèles de développement, les détenteurs du problème climatique préfèrent stigmatiser certains comportements individuels, promouvoir des normes éco-citoyennes, encourager de nouvelles attitudes jugées plus vertueuses, bref utiliser les registres psychologisants et moralisateurs de la police des familles.

Bruno Héroult, Centre d'études et de prospective

Lien : <http://www.raisonsdagir-editions.org/catalogue/la-question-climatique/>

COLLOQUES

Colloque sur les effets des perturbateurs endocriniens sur l'environnement et la santé humaine

Un colloque sur le programme de recherche sur les perturbateurs endocriniens (PNRPE) s'est tenu les 21 et 22 janvier 2016 à Paris, organisé par l'Anses. Selon la définition adoptée par l'Union européenne en 1999, un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange exogène altérant les fonctions du système endocrinien et induisant des effets nocifs sur la santé d'un organisme, de ses descendants ou sous-populations.

Plusieurs études ont été présentées, notamment sur les dangers liés aux effets cocktail, qui surviennent lorsque des populations sont exposées de manière chronique à de multiples substances exogènes, telles que polluants de l'environnement, médicaments et composés alimentaires. Plusieurs de ces substances sont supposées avoir un effet négatif séparément et leur combinaison en substances complexes pourrait encore potentialiser ces effets nuisibles.

Le [centre de biochimie structurale](#) de Montpellier a présenté une [étude](#) analysant l'effet de synergie de deux substances exogènes : un œstrogène (composant de la pilule contraceptive) et un pesticide organochloré. Il a été démontré que ces substances ont la capacité de se réunir et de se fixer conjointement sur le récepteur PXR (pregnane X receptor). Ce récepteur a été identifié par le [programme ToxCast](#) de l'[Agence américaine de protection de l'environnement](#) comme une cible opérationnelle majeure de produits chimiques, sachant qu'il intervient dans l'adaptation de l'organisme à l'afflux de xénobiotiques (substances étrangères au corps humain) en induisant les réponses enzymatiques pour les éliminer. L'étude a montré que l'association des deux molécules étudiées entraîne une réponse biologique substantielle. Cet effet synergique conduit à une toxicité alors que les substances sont individuellement présentes à des doses inférieures à la dose toxique.

Une étude de l'[unité TOXALIM](#) concernait les effets des mélanges de composés chimiques présents sur la viande. Elle a porté sur trois pesticides (DDE, lindane et deltaméthrine) et a été réalisée dans le cadre du projet [SOMEAT](#) (*Safety of organic meat*) porté par l'Agence nationale de la recherche. Elle a démontré l'effet agoniste des substances pouvant présenter un facteur de risque de perturbation endocrinienne.

Madeleine Lesage, Centre d'études et de prospective

Source : PNRPE

<http://www.pnrpe.fr/documents.html>

PORTRAIT

L'Australian Farm Institute (Australie)

L'Australian Farm Institute est un *think tank* de politique publique agricole, basé à Sydney, dont la mission est de mener des recherches et analyses indépendantes sur les différentes politiques qui impactent l'agriculture australienne. L'Institut a été créé en 2003, grâce à un petit groupe de professionnels et d'hommes d'affaires souhaitant que le secteur agricole soit en mesure de produire des études et des propositions de politiques agricoles. Ils visaient une certaine objectivité, les instituts techniques étant limités par leur tutelle gouvernementale et les organisations de représentation agricole étant très politisées.

L'Australian Farm Institute est piloté par un conseil d'administration de 5 membres et un conseil scientifique de 9 experts issus du milieu académique (économie, agronomie, environnement) et du milieu professionnel (syndicalisme, conseil). Il est financé par plus de 30 [membres professionnels](#), 200 membres individuels et des contrats de *consulting* publics et privés. Il s'appuie sur les travaux de 6 permanents. Le conseil scientifique définit chaque année les axes de travail après consultation des membres professionnels. Les publications ne sont pas soumises à validation de ces conseils.



L'institut publie un journal trimestriel (*Farm Policy Journal*), une lettre d'information trimestrielle, ainsi que trois ou quatre rapports de recherche par an. Il organise des conférences professionnelles et des séminaires. Très lu, le [blog](#) de l'Institut offre une ou deux fois par semaine un point de vue original souvent repris par les principaux médias agricoles.

L'édition la plus récente du *Farm Policy Journal* aborde une question prégnante en Australie : faut-il privilégier les marchés à haute valeur ajoutée ou faut-il continuer de prioriser l'exportation et l'augmentation des volumes ? Ce numéro est composé d'essais issus d'un concours s'adressant aux étudiants et aux professionnels. Le gagnant 2015 – le consultant agricole Tim Byrne – répondait à ce dilemme en ces termes : « le seul moyen pour maintenir des prix élevés sur le long terme est de produire des biens valorisés par le marché, à savoir des biens difficiles à imiter et pour lesquels l'entreprise dispose de ressources suffisantes pour produire durablement. Peu d'entreprises agricoles se trouvent dans cette situation ». Les 4 autres articles offrent des points de vue variés sur un sujet qui concerne aussi, très directement, le secteur agricole français.

Gaétane Potard-Hay, Centre d'études et de prospective

Source : Australian Farm Institute
<http://www.farminstitute.org.au/>

Projet finlandais pour augmenter de 40 % la production locale de protéines d'ici 2030

Dans un article du 18 janvier, le site mescoursespouurlaplanete.com présente le projet finlandais [ScenoProt](#). Coordonné par le Natural Resources Institute Finland ([Luke](#)), l'objectif est de passer d'une production locale de protéines de moins de 20 % actuellement à 60 % en 2030, et donc de réduire la dépendance vis-à-vis des importations brésiliennes de soja. Doté d'un budget de 8 millions d'euros, ce projet doit permettre, en six ans, de développer des aliments utilisant des sources alternatives de protéines (insectes, champignons) ou d'autres matières premières végétales. Plusieurs disciplines et domaines vont être mobilisés, de la production végétale et de la nutrition animale aux process agroalimentaires, aux effets sur la santé et au marketing des produits. Sont impliqués des organismes de recherche et des entreprises, et des consommateurs seront associés à la conception des prototypes de produits.

Sources : mescoursespouurlaplanete.com

http://www.mescoursespouurlaplanete.com/Actualites/La_Finlande_vise_une_augmentation_de_40_de_sa_production_locale_de_protaines_d_auci_aa_2030_2303.html

Luke

<http://www.luke.fi/en/tiedote/in-2030-we-will-have-local-protein-on-our-plate/>

Le paiement pour services environnementaux (PSE) individuel ou collectif, pour lutter contre la déforestation

Sous la pression des consommateurs et des ONG, plusieurs multinationales, notamment de l'agroalimentaire (huile de palme, cacao, soja, etc.), ont pris l'engagement de réduire à zéro la déforestation liée à leurs approvisionnements. L'ambition est louable mais les leviers pour y parvenir, compte tenu de la complexité des causes sous-jacentes et de la grande dispersion des acteurs, sont difficiles à identifier.

Dans ce contexte, Alain Karsenty propose, dans le n°36 de *Perspective* du CIRAD, publié en novembre 2015, de combiner l'utilisation des PSE aux niveaux individuel et collectif, afin d'introduire une solidarité obligée entre les acteurs financés par ces contrats. Après un rappel des formes de PSE (investissement, restriction de droits d'usage) et de leurs objectifs, l'auteur évoque la question du financement. Il propose de coupler la mise en place de PSE avec la perception d'une redevance sur une assiette suffisamment large pour qu'elle soit très faible pour le consommateur final.

Source : CIRAD

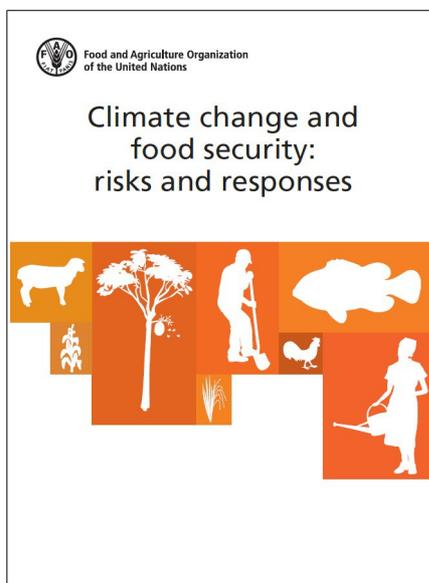
http://www.cirad.fr/content/download/10312/119731/version/2/file/Perspective36_Karsenty_FR.pdf

Nouveau rapport de la FAO sur la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique

Publié en janvier, ce rapport fait le point des connaissances sur les risques alimentaires liés au changement climatique, que ce soit en raison des perturbations apportées sur l'agriculture, la forêt ou les ressources halieutiques, ou du fait des pertes de ressources génétiques. Il compile différentes études publiées récemment sur ces questions, les mettant en regard et les croisant de

façon à produire une analyse multifactorielle (écosystèmes, économie, commerce mondial, ravageurs, etc.) des conséquences du changement climatique sur l'équilibre alimentaire mondial.

Dans une seconde partie, il inventorie les pistes visant à accroître la résilience des ménages face à un risque alimentaire accru, prônant à la fois des adaptations des méthodes de production et une protection sociale accrue des plus faibles. Il met en avant la nécessité d'intégrer les populations concernées dans les processus d'adaptation de façon à accélérer la diffusion des techniques et à mettre en place des chaînes d'alerte permettant des réactions rapides face aux accidents climatiques et sanitaires.



Source : FAO

<http://www.fao.org/3/a-i5188e.pdf>

Le Centre d'information des viandes publie un rapport sur la valeur nutritionnelle des viandes cuites

Ce document, issu d'une étude menée par l'[Institut de l'élevage](#), l'[ADIV](#) et l'INRA, fournit des données sur la valeur nutritionnelle de la viande cuite, et ce selon les différents modes de cuisson adoptés.

Cette étude a été conduite suite à des travaux de recherche ayant montré la dégradation de divers composés (protéines, certains micronutriments notamment) sous l'effet de la chaleur, ainsi que les pertes en eau et en nutriments dans le jus de cuisson. Il s'avère cependant que certains composés se maintiennent dans la viande cuite. C'est le cas des protéines, lipides intramusculaires, acides gras, zinc, sélénium, qui sont assez peu sensibles aux variations thermiques. En revanche, on note des déperditions plus conséquentes de nutriments sensibles à la dégradation thermique : c'est le cas notamment du fer héminique et de certaines vitamines B. Ce rapport fournit aux professionnels de la nutrition et de la restauration des éléments particulièrement intéressants pour adapter les apports nutritionnels en fonction des besoins des consommateurs.

Source : CIV

<http://www.civ-viande.org/wp-content/uploads/2015/12/CIV-valnutviandescuites.pdf>

Lancement d'une campagne de séquençage du génome porcin en Allemagne

Dans le cadre de la Veille scientifique et technologique produite par les services scientifiques des ambassades de France, un article du 29 janvier 2016 fait état du lancement récent, par deux universités allemandes, d'une campagne de séquençage du génome porcin à partir d'une cohorte de 3 500 porcs de plusieurs races, parmi lesquelles le porc pietrain. Cette étude, programmée jusqu'à la mi-2017, complétera les données sur la taille, le poids et la quantité de viande. On peut rappeler ici que des [travaux importants](#) ont déjà été effectués, sur le même sujet, notamment par l'Institut national de recherche agronomique (INRA).

Source : ministère des Affaires étrangères et du Développement international

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique/veille-scientifique-et-technologique/allemande/article/lancement-d-un-projet-de-sequencage-et-d-analyse-du-genome-des-porcs>

Pesticides : une avancée majeure dans l'évaluation des risques cumulés

Dans une étude pilote conduite par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, un logiciel nommé « outil d'évaluation des risques Monte Carlo » (MCRA) est utilisé pour la première fois pour évaluer l'exposition cumulée à plusieurs pesticides susceptibles d'affecter le système nerveux et la thyroïde chez l'Homme. Les résultats de cette étude devraient être publiés d'ici la fin 2016.

Sources : [EFSA](#), [EFSA](#)

EVENEMENTS A VENIR

- 15 février 2016, Arles

Séminaire sur « La compensation écologique dans les politiques publiques, outil de conciliation des intérêts économiques et des objectifs de conservation », organisé par La Tour du Valat
<http://www.tourduvalat.org/node/1284>

- 17 février 2016, Paris

Demi-journée nationale d'information sur l'Initiative de Programmation Conjointe *Healthy Diet for healthy Life* (JPI HDHL) - alimentation et nutrition, organisée par le MENESR, l'INRA et l'ANR
<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid97102/demi-journee-nationale-d-information-sur-la-jpi-hdhl-alimentation-et-nutrition.html>

- 27 février-6 mars 2016, Paris

Salon international de l'agriculture
<https://www.salon-agriculture.com/>

- 3 mars 2016, Paris

11^e édition du Séminaire international d'information et de réflexion sur l'agriculture biologique, organisé par l'Agence Bio
<http://www.agencebio.org/actualites/seminaire-international-de-lagriculture-biologique-2016-bientot-paris>

- 8 mars 2016, Paris

Conférence organisée par le Fonds Français pour l'Alimentation et la Santé sur le thème « De la conception à deux ans : comment l'environnement et l'épigénétique conditionnent notre santé future ? »

<http://alimentation-sante.org/2015/12/conference-de-la-conception-a-deux-ans-comment-lenvironnement-et-lepigenetique-conditionnent-notre-sante-future/>

- 10 mars 2015, Maisons-Alfort

Séminaire « Xylella fastidiosa » - Quels défis pour l'évaluation et la gestion des risques pour les cultures et l'environnement ?, organisé par l'Anses

<https://www.anses.fr/fr/content/s%C3%A9minaire-xylella-fastidiosa>

- 10-11 mars 2016, Lyon

Rencontre nationale « La concertation dans les territoires au service de l'environnement », organisée par la Fondation de France et Comédie

<http://www.comedie.org/rencontre/accueil.php>

- 10-11 mars 2016, Angers

6^e édition des Entretiens de l'AEI, sur le thème « Agriculture écologiquement intensive : défense sanitaire des cultures et du bétail »

www.aei-asso.org/fr/edition-2016/

- 17 mars 2016, région lyonnaise (lieu à préciser)

Colloque « Organisation des filières biomasse pour l'énergie : quelles perspectives pour les acteurs économiques ? Le cas de la biomasse forestière », organisé par l'Alliance ANCRE et les pôles de compétitivité AXELERA et Tenerrdis

<http://www.axelera.org/evenements/organisation-des-filieres-biomasse-pour-lenergie/>

- 17 mars 2016, Paris

42^e Journées de la Recherche Équine

<http://jre.blogscheval.net/>

- 17-18 mars 2015, Ploufragan

10^e Journées du réseau français "Immunologie des animaux domestiques", organisées par l'Anses

<https://www.anses.fr/fr/content/iad-2016>

- 21-22 mars 2016, Paris

Journées professionnelles de l'Association Française pour la Production Fourragère

<http://www.ea.inra.fr/Evenements/journees-AFPF>

- 25 mars 2016, Paris

Journée des doctorants du DIM Agrosociétés, Ecologie des Territoires, Alimentation (ASTREA), organisée par l'Inra et le Conseil Régional d'Île-de-France

<https://journees.inra.fr/dim-astrea-jdd2016>

- 29 mars 2016, Paris

4^e séminaire DIM ASTREA sur la recherche en agriculture biologique en Île-de-France

https://colloque.inra.fr/dimastrea_agribio4